



**Conseil d'établissement primaire et secondaire
de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice**



Procès-verbal

**Séance du mardi 5 JUIN 2012 à 20 h.00
Réfectoire du collège de La Planta**

Présences :

Mmes BOUMAREF Sofia, CHRISTEN-SUMI Silvie, GOLAZ Anne-Lise, GRUBOR Gordana, HANLON Fabienne, PROBST Mariacristina, ROBIN Gisèle, ROCHAT Corinne, VERNEZ Francine, WILLI Corinne, MM. ALLEMANN Yves, GABRIEL Stéphane, ROCHAT Jean-Pierre, TARDO Lorenzo, VACHERON Philippe.

Excusés :

Mme DUBOIS Camille et M. SALIS Nicolas

Absent :

M. MICHEL Patrick

Procès-verbal :

Mme MARET Christine

1. Bienvenue

M. Jean-Pierre Rochat, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun.

2. Appel

L'appel n'est pas effectué, la majorité des personnes convoquées étant présentes. M. Jean-Pierre Rochat, Président, nomme les personnes excusées et absentes.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour ayant été établi plus d'un mois avant cette séance, les deux points demandés par Mme Corinne Rochat seront repris dans les divers. Pour les prochaines séances, la secrétaire communiquera les ordres du jour prévus 20 jours avant les séances.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 février 2012

Mme Corinne Rochat souligne qu'à la page 3 : « *Mme Corinne Rochat pense qu'il faudrait mettre sur pied un groupe de travail pour y penser, surtout que le peuple a voté sur la Loi sur l'école continue* », il faut lire *la journée continue*.

Mme Anne-Lise Golaz rectifie qu'à la page 2 : « *Mme Anne-Lise Golaz pense qu'il est bien que la Police surveille les abords des collèges. L'uniforme fait peur aux automobilistes et aux enfants....* » Il faut lire *L'uniforme impressionne les automobilistes et les enfants*.

5. Désignation de la secrétaire

Mme Christine Maret est élue secrétaire du Conseil d'établissement à l'unanimité.

6. Mise en œuvre de la LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire)

M. Philippe Vacheron, Directeur des écoles, informe qu'il n'a pas beaucoup de nouvelles à ce sujet. Il rappelle que cette Loi a été votée par le peuple le 4 septembre 2011 et que la mise en vigueur de celle-ci est fixée au 1^{er} août 2013. Le Département de l'instruction publique doit établir son règlement (RLEO). Ce dernier est actuellement en consultation auprès de plusieurs associations, comme l'association des enseignants, entre autres. Le Département de l'instruction publique établira un listing des commentaires et amendements de ces associations pour présenter ce règlement au Grand Conseil.

Ce règlement pourra être modifié par le Conseil d'Etat et le Département de l'instruction publique.

Les principaux changements découlant de la LEO interviendront progressivement au cours de ces prochaines années.

A la rentrée d'août 2013, la LEO s'appliquera à tous les élèves de la 1 H (système HARMOS) à la 9 H (de la 1^{ère} année enfantine à la 7^{ème} dans le système actuel). Les élèves qui n'auront plus qu'une ou deux années à effectuer ((élèves de 10 H et de 11 H (8 et 9^{ème} actuellement)) termineront leur scolarité obligatoire dans le système actuel à 3 voies. L'Ecole enfantine deviendra obligatoire. L'âge d'entrée à l'école sera, dès la rentrée 2013, à 4 ans révolus au 31 juillet.

A la rentrée 2014, la LEO s'appliquera à tous les élèves de la 1 H à la 10 H (de la 1^{ère} année enfantine à la 8^{ème} actuellement). Les élèves qui entameront leur dernière année d'école ((11 H (9^{ème} actuellement)) termineront leur scolarité dans le système actuel à 3 voies.

Dès la rentrée d'août 2015, la LEO s'appliquera pleinement à tous les élèves de l'école obligatoire.

S'agissant de l'école enfantine, les enfants nés entre le 1^{er} août 2010 et le 31 juillet 2011 commencent en principe l'école dès la rentrée 2015.

Une information sera adressée aux parents des élèves concernés.

M. Philippe Vacheron ajoute que l'anglais sera introduit en 2014 ou en 2015 dès la 7H (5^{ème} actuelle) et l'allemand dès la 5H (3^{ème} actuelle).

Dès la 5 H , les élèves seront évalués par des notes et non plus par des appréciations.

7. Déplacement d'élèves d'un collège à l'autre

M. Philippe Vacheron se demande comment faire afin que les parents des élèves de St-Sulpice acceptent que leurs enfants soient mélangés aux élèves chavannois.

La Loi actuelle prévoit un nombre de 20 élèves par classe. Avec 22 élèves, il faudrait dédoubler les classes.

Le problème se pose, car 6 élèves habitant à St-Sulpice sortent d'une école privée pour venir dans l'école publique. L'effectif des classes de St-Sulpice étant déjà complet, il doit prévoir de les enclasser à la Plaine, ce qui pose problème aux parents.

M. Philippe Vacheron affirme que ces enfants seraient pris en charge par un bus près de leur domicile pour les déposer à La Planta et qu'un trajet dure entre 8 et 10 minutes.

Mme Fabienne Hanlon soulève le problème de la sociabilisation des enfants. Ils arrivent avec le bus juste à l'heure du début de la première période et repartent juste à la fin de la dernière. Ils n'ont donc que très peu de contacts avec leurs camarades.

M. Yves Allemann rapporte que la Municipalité de St-Sulpice n'est pas enchantée de devoir déplacer des petits enfants, mais au point de vue pédagogique, il vaut mieux une classe de 22 élèves qu'une classe de 25 à 26 élèves.

De plus cela lui engendre des frais inconsidérables (env. Fr. 50'000.-), donc le mieux est d'avoir le moins de déplacements possible. En ce qui concerne l'ouverture de la classe de 5^{ème} année à St-Sulpice, elle a été décidée avant de savoir qu'il y aurait ces six élèves à déplacer.

M. Stéphane Gabriel relate qu'il a déjà eu 29 élèves dans une classe, ce qui est presque ingérable. Il a également eu une classe à deux niveaux, ce qui donne plus de travail au maître, mais l'avantage est que les enfants sont plus autonomes et qu'il y a un échange entre les deux degrés.

Mme Mariacristina Probst demande ce qu'il adviendrait si deux enfants en bas-âge de la même famille devaient être placés dans deux écoles différentes.

M. Philippe Vacheron pense qu'une autre solution serait adoptée.

Mme Corinne Willi parle des problèmes des repas pour ces enfants, peuvent-ils être pris en charge par une des deux structures d'accueil ?

M. Yves Allemann informe que dans les deux structures de Chavannes-près-Renens les chavannois sont prioritaires. Il est peut-être possible de les accueillir dans la structure qui va ouvrir à St-Sulpice, pour autant que les critères exigés par l'AJESOL soient respectés. Cette structure pourra accueillir 36 enfants, alors que la commune compte 3'300 habitants.

M. Jérémie Seydoux annonce qu'il travaille dans une des structures de Chavannes-près-Renens. Les deux structures sont complètes à midi et seuls les habitants de Chavannes-près-Renens y sont reçus.

Mme Corinne Rochat propose que les petits enfants soient accueillis dans les UAPE et les plus grands dans un réfectoire.

Mme Corinne Willi suggère de demander premièrement aux parents des enfants concernés s'ils doivent être accueillis dans une UAPE.

Mme Anne-Lise Golaz demande s'il n'est pas possible de calculer le coût réel de l'accueil d'un enfant dans les structures (personnel, électricité, administration, infrastructures) afin que les parents se rendent compte que les communes doivent assumer une bonne partie de ces frais.

M. Yves Allemann dit qu'il est très difficile de calculer le prix effectif.

M. Philippe Vacheron, Directeur des écoles, informe qu'il y a beaucoup de mouvements pendant les vacances scolaires d'été et qu'il ne peut pas connaître à l'avance le nombre d'enfants qui devront être déplacés.

8. *Règles de l'école pour les parents*

Mme Francine Vernez expose les problèmes auxquels sont confrontés les enseignants face aux personnes qui ne respectent pas les règles de base (signature des agendas, apport des pantoufles pour la gym, excuses pour absences, etc.). Elle déplore que cela représente une perte de temps et d'énergie pour les maîtres.

Mme Gisèle Robin ajoute que même convoqués, les parents ne change pas d'attitude.

Mme Sofia Boumeref se plaint de rencontrer les mêmes problèmes dans l'éducation spécialisée.

Mme Gordana Grubor pense que la seule solution est de toucher le portemonnaie des parents, donc de leur infliger une amende lors de récidives.

Mme Corinne Rochat propose d'aller trouver les parents à la maison pour leur expliquer les règles de l'école.

Mme Francine Vernez va contacter M. Djamel Boumertit, TSP, afin de lui demander s'il serait d'accord de contacter ces parents. Si cela ne suffit pas, il faudrait leur adresser un courrier qu'ils devraient retourner signé pour accord.

Mme Sofia Boumeref rencontre souvent des jeunes enfants seuls dans la rue, livrés à eux-mêmes, ce sont des cas de maltraitance.

Mme Francine Vernez rappelle que l'école fait ressortir des situations familiales dramatiques qu'il faut suivre.

9. Bilan des premières séances

M. Lorenzo Tardo trouve qu'il est intéressant de pouvoir débattre sur divers sujets et de comprendre ce qui se passe. Les besoins des personnes sont toujours plus importants et malheureusement beaucoup comptent sur le social pour les aider. Il estime que les parents doivent faire la part des choses.

10. Prochaine séance

M. Jean-Pierre Rochat, Président informe que la prochaine séance sera fixée après les vacances d'été, quand le nouveau Directeur aura pris ses fonctions. Elle sera probablement fixée fin octobre ou début novembre.

11. Divers et propositions individuelles

Mme Corinne Rochat présente le flyer qu'un groupe a préparé en vue d'une rencontre entre le Conseil d'établissement et les parents d'élèves, prévue le 25 septembre 2012.

Mme Mariacristina Probst ajoute qu'il est rédigé en neuf langues, avec des couleurs et les coordonnées des membres du Conseil.

L'impression de ces flyers sera effectuée par le secrétariat des écoles et le coût sera pris en charge par les communes.

Mme Corinne Rochat contactera le Service du Greffe concernant la réservation du réfectoire du collège de La Planta.

M. Yves Allemann annonce que la Municipalité de St-Sulpice offrira le vin de la commune de St-Sulpice lors de cette première réunion avec les parents.

Mme Corinne Rochat a constaté qu'il y avait depuis peu un panneau d'interdiction d'entrer dans la cour du collège de La Planta.

M. Jean-Pierre Rochat répond que c'est une volonté de la commune. C'est une obligation légale afin que la Police puisse intervenir, mais l'accès de la cour n'est pas interdit pendant la journée.

Mme Fabienne Hanlon demande s'il y aura un lâcher de ballons lors de la journée à pied du 22 septembre 2012.

M. Philippe Vacheron aimeraient autre chose que des ballons qui traînent après dans la nature.

Mme Fabienne Hanlon propose que chaque classe dessine à la craie leur itinéraire.

Mme Corinne Willi demande qu'il soit mentionné dans le règlement qu'il n'y a pas de devoirs surveillés à la veille des jours fériés.

M. Stéphane Apothéloz parle des cours de communication. Ces cours étaient très appréciés par les enfants et il trouve dommage qu'ils soient supprimés.

M. Philippe Vacheron informe que comme Mmes Rez et Menoud partent à Ecublens, il a saisi l'occasion de stopper ces cours qui avaient été attribués pour une période de 5 ans. Par contre il y a deux médiatrices qui pourront s'occuper des situations de conflits.

Mme Francine Vernez ajoute que lors de ces cours, les maîtres étaient observateurs et ont pu déceler des situations familiales non connues. Ils devraient garder une plage horaire destinée à la discussion.

Mme Anne-Lise Golaz remercie M. Philippe Vacheron pour son écoute durant toutes ces années de direction et lui souhaite une bonne et heureuse retraite.

M. Jean-Pierre Rochat lui remet une petite attention de la part des membres du Conseil d'Etablissement.

M. Philippe Vacheron le remercie et informe qu'il a remis aux enseignants un petit mot au sujet de son départ et pour annoncer l'arrivée de M. Ponnaz, actuellement Doyen à Vallorbe, qui le remplacera dès la rentrée de cet été.

Mme Corinne Rochat propose d'inviter les conseils des élèves lors d'une prochaine réunion.

M. Jean-Pierre Rochat remercie les participants pour leur présence et lève la séance à 22 h.40.

Au nom du Conseil d'établissement scolaire
 primaire et secondaire
 de Chavannes-près Renens et de Saint-Sulpice

Le Président :



Jean-Pierre Rochat

La Secrétaire :



Christine Maret